



Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 26 juillet 2017

(à compléter et retourner signé à la Médiathèque)

Nom : _____ **Prénom :** _____

Raison sociale (nom de votre enseigne/association) : _____

Email : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél : _____

Site internet : _____

Nombre de mètres linéaires souhaités (1 table = 0,70m, maximum 6 tables = 4,20m) : _____

A la confirmation de votre inscription (en septembre), vous devrez vous acquitter de 30€ par chèque à l'ordre de « Régie Médiathèque Mazamet ». AUCUN REGLEMENT NE SERA ACCEPTÉ AVANT CONFIRMATION. Stand avec animations ou ateliers, associations, veuillez nous contacter au 05 63 97 53 50 (Conditions particulières).

Branchement électrique (sous réserve) oui non (rayer la mention inutile)

Activité principale : _____

Vente : oui non (rayer la mention inutile)

Produits exposés : _____

Je soussigné (nom et prénom en majuscule) _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement de Jap'in Tarn et accepter les conditions d'inscription.

A le

Signature et cachet commercial

Règlement stand

- Jap'in Tarn est un salon sur la culture japonaise organisé par la Médiathèque de Mazamet, le 22 octobre 2017 de 9h30 à 18h30, au Palais des Congrès - Pierre Barrailé de Mazamet (Tarn).
- Seuls les exposants pré- inscrits par retour de ce bulletin et ayant accepté le règlement seront admis. Une confirmation d'inscription sera adressée par mail au plus tard le 5 septembre 2017.

A la réception du mail de confirmation, un chèque de 30€ libellé à l'ordre de « Régie Médiathèque Mazamet » devra être envoyé à l'adresse ci-dessous avant le 1^{er} octobre pour valider définitivement l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser une inscription sans avoir à se justifier.

- L'accueil des exposants se fera le jour même à partir de 7h00 ; le démontage pourra commencer dès la fermeture du salon (18h30).
- Les organisateurs mettent à la disposition des exposants au minimum un espace linéaire de 2,10m et 2 chaises. Les organisateurs se réservent la décision du choix final concernant la localisation et la dimension dudit espace.
- L'exposant a la possibilité d'utiliser tout bien personnel susceptible de mettre son stand en valeur ou de faire l'objet de transactions ou prestations (en dehors de toutes restrictions légales).
- Les exposants et leur personnel assument la responsabilité de leurs biens pour toute la durée du salon, ainsi que tous dommages causés à un tiers. Ils s'engagent à assurer à leur frais leurs marchandises, matériel et mobilier ainsi qu'à souscrire une responsabilité civile couvrant la durée du salon.
- Il est interdit de fixer aux plafonds et aux parois des objets au moyen de clous, crochets, punaises ou d'y coller ces éléments hors des lieux prévus à cet effet.
- Il est interdit de masquer les portes de secours et les extincteurs.
- Les animaux sont interdits dans l'enceinte du Palais des Congrès.
- Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du salon.

www.ville-mazamet-mediathèque.com

Courriel : mediathèque.mazamet@castres-mazamet.com

Tél : 05 63 97 53 50

Médiathèque municipale

Place du M^{al} Leclerc

81200 Mazamet